

## LE TRACING DES CONTACTS COVID + EN ENTREPRISE

Mise à jour du 4 octobre 2020



### L'enjeu du tracing des cas contacts en entreprise

En concertation avec les autorités régionales, les Services Externes de Prévention et de Protection au Travail accompagnent les entreprises dans la gestion de l'épidémie au sein des entreprises et dans le tracing des cas contacts.

#### Liens utiles

<https://www.info-coronavirus.be/fr/suividescontacts/>

<https://co-prev.be/fr/covid-19-information/>

<https://emploi.belgique.be/fr/faqs/questions-et-reponses-coronavirus>

<https://covid.aviq.be/>

<https://www.cesi.be/fr/a-la-une/tracing-des-cas-covid-positifs-dans-les-entreprises>

Le CESI se mobilise pour permettre à ses affiliés d'acquérir les compétences nécessaires dans la gestion des premières étapes du tracing. Ses objectifs sont de permettre aux entreprises d'être réactives, de mobiliser rapidement son corps médical sur les étapes nécessitant leur expertise et d'organiser ce soutien dans la durée.

Dans cette intention, le CESI met en ligne un guide méthodologique et différents outils facilitant la démarche de tracing en entreprise. Nous vous invitons à le consulter. Il sera actualisé régulièrement.

Une équipe médicale et infirmière de permanence répond aux questions qui se posent et gère la bonne prise en charge des contacts étroits. Elle répond à vos mails via l'adresse mail [tracing@cesi.be](mailto:tracing@cesi.be).

Durant la semaine, nos centres sont accessibles par téléphone à leur numéro habituel. Le weekend, un numéro de téléphone unique, le [02/436.85.00](tel:024368500), vous permettra d'avoir réponse à vos questions urgentes.

### Identification d'un cas index

Les cellules de tracing régionales nous informent de l'existence d'un contact COVID-19 avéré dans votre entreprise. La plupart du temps, il s'agit d'un membre du personnel. Dans certaines entreprises, il s'agit d'un élève, d'un patient ou d'un visiteur. Il arrive fréquemment que vous nous avertissiez directement de la présence de ce cas index. Que faire ?

### Recherche et évaluation des contacts

Des critères définissent ce qu'est un contact étroit (ou à haut risque) et un contact à faible risque. Notre outil en ligne vous permettra de faire un premier filtre et de nous présenter votre analyse en nous l'envoyant à [tracing@cesi.be](mailto:tracing@cesi.be).

### Gestion des cas contacts - information et orientation

Nous vous outillons, sur notre site, en support d'informations sur les mesures à prendre par vos collaborateurs contact étroits et à faible risque. Si des contacts étroits sont identifiés parmi votre personnel, communiquez les nous. Nos médecins vont les orienter vers nos confrères du secteur curatif pour mise en quarantaine et testing. Des réflexions sont en cours auprès des autorités pour simplifier ces démarches.

### Et vos mesures de prévention ? Sont-elles suffisantes ?

Il est important de vous assurer régulièrement que les mesures de prévention de la contamination virale au sein de votre entreprise sont suffisantes et effectivement mises en place, connues et respectées par votre personnel. Nous mettons à votre disposition une checklist à cette intention



que nous pouvons parcourir avec vous et sur base de laquelle, nous vous inviterons, si nécessaire, à renforcer certaines mesures. Nous vous invitons à nous la renvoyer complétée à [tracing@cesi.be](mailto:tracing@cesi.be) et à nous communiquer vos besoins de support.

## Déclaration d'un cluster

Si un cluster se déclare dans votre entreprise, nous vous aiderons à le déclarer auprès des autorités de santé régionales.

## Vous disposez des compétences en interne pour gérer ce tracing ?

Nous vous invitons à nous communiquer les coordonnées des responsables du tracing dans votre entreprise via [tracing@cesi.be](mailto:tracing@cesi.be) afin que nous soyons capables d'orienter rapidement les informations sur les cas index et cas contacts dans votre entreprises vers les bons interlocuteurs. Nous définirons avec eux le support que nous pourrons leur apporter si des cas se présentent.

## La gestion des retours au travail

Si les consignes de quarantaine, d'isolement et de testing sont respectées, le travailleur peut reprendre le travail à l'issue de sa quarantaine ou de son incapacité de travail, sans fournir un certificat de reprise du travail de son médecin traitant ou un avis d'aptitude de son médecin du travail.

## Des questions sans réponses

La variété des situations et la diversité de consignes à respecter suscitent de nombreuses questions auxquelles nous accorderons toute notre attention et veillerons à y répondre au travers d'une FAQ sur notre site. Nous vous invitons également à parcourir les FAQ accessibles sur les sites de nos autorités (cf. liens utiles cités plus haut)

2

## Ce support à nos affiliés, dans la durée

Le CESI s'organise pour être capable d'assurer un support de qualité à ses affiliés dans le cadre de ce tracing dans la durée. Pour ce faire et avec l'augmentation des demandes actuelles, il met en place une cellule de permanence médicale et infirmière capable d'assurer ce support à ses affiliés sans déstructurer ses autres activités.

Votre médecin du travail attiré pourra donc, dans ce cadre, déléguer cette activité à ses collègues avec qui il restera en interaction régulière. Ne vous étonnez donc pas si vous recevez un appel d'un autre interlocuteur que celui avec lequel vous avez l'habitude de travailler.

Tous ces contacts seront autant d'opportunités que pour renforcer notre lien de partenariat avec nos affiliés, au bénéfice de la prévention et du bien-être au travail dans votre entreprise.

Le contexte de cette épidémie nous mobilise dans une diversification de nos interventions tant au département médical, qu'au département de la Gestion des Risques, qu'au Pôle Client et au sein de notre cellule de communication et nous incite à privilégier les interventions avec le plus de valeur ajoutée et d'impact au bénéfice de la santé de vos collaborateurs.

Nous vous invitons à régulièrement parcourir notre site à la recherche de ces différentes offres de support d'information, de formation et d'intervention.

## Nos tarifs

Nos interventions dans le cadre du tracing et du testing sont tarifées de la même manière que nos interventions classiques. Dans le cadre du tracing, nous agissons proactivement et systématiquement, dans le rôle qui nous est donné par les autorités régionales et en réponse à vos interpellations.

Dans les situations répondant aux indications de testing, nous vous proposons une offre d'intervention et vous laissons le choix de recourir à nos services ou de mobiliser vos compétences internes.

